

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Etaient Présents 49 titulaires, 3 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Aurélie GIRAUDON, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Jean Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS,

Pouvoirs : Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Jean CASABONNE à Michel BARRERE-MAZOUAT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET, Gérard ROSENTHAL à Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANTA, Maïté POTIN à Henriette BONNET, Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA à Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET à Jean-Michel IDOPE, Jean-Pierre TERUEL à André BERNOS, Christophe GUERY à Michel ADAM

Absents : Guy BONPAS-BERNET (excusé), Jean GASTOU (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Marylise BISTUE (excusée), Alain CAMSUSOU, Francis PASSET, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE

RAPPORT N° 14-191107-TOU-

**MODERNISATION ET DIVERSIFICATION DE L'ESPACE DU SOMPORT :
ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Mme ALTHAPÉ précise que conformément aux délibérations prises en conseil communautaire du 8 novembre 2018 et du 6 juin 2019, le projet de modernisation et diversification de l'Espace du Somport est estimé à 4 250 767 €.

Coût global de l'opération :

DEPENSES	Montant € HT
PHASE 1	
Etudes et honoraires	483 185
Réhabilitation du bâtiment	2 586 092
<i>Gros oeuvre</i>	1 214 972
<i>Second oeuvre</i>	809 620
<i>Aménagement et équipements intérieur</i>	361 500
<i>Divers aléas et imprévus</i>	200 000
Sous-total Réhabilitation bâtiment	3 069 277
Réhabilitation de la station d'épuration	181 490
Sous-total phase 1	3 250 767
PHASE 2	
Développement de nouvelles activités	1 000 000
COUT TOTAL DU PROJET GLOBAL	4 250 767 €

Calendrier de l'opération :

Le projet sera séquencé en 2 phases :

- Phase 1 : Réhabilitation et modernisation du bâtiment d'accueil,
- Phase 2 : Développement de nouvelles activités afin de donner une autre dimension à l'équipement, une nouvelle attractivité et permettre ainsi un développement toute l'année.

Suite à la validation de l'avant-projet détaillé en juillet 2019, le calendrier est ainsi actualisé :

Phase 1 :

- Dépôt du permis de construire : 29 juillet 2019 (5 mois d'instruction au maximum)
- Publication de l'appel d'offre : 21 novembre 2019
- Notification des marchés : février 2020
- Démarrage des travaux : avril 2020
- Fin des travaux phase 1 : fin novembre 2020

Phase 2 :

- Pré-études : 2020
- Travaux/acquisitions équipements : 2021/2022

Plan de financement prévisionnel global :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT €		Montant HT €	%
Réhabilitation du bâtiment		FEDER POI Pyrénées	1 535 875	36.13
- Etudes	483 185	FNADT Massif tranche 1 (études)	100 000	2.35
- Travaux bâtiment et équipements	2 586 092	FNADT Massif tranche 2 (travaux)	200 000	4.70
Réhabilitation de la station d'épuration	181 490	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	580 000	13.64
Développement de	1 000 000			

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT €		Montant HT €	%
nouvelles activités		Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques	580 000	13.64
		Parc National des Pyrénées	10 000	0.24
		Sous-total des subventions	3 005 875	70.70
		Autofinancement	1 244 892	29.30
TOTAL	4 250 767 €		4 250 767 €	100.00

Plan de financement prévisionnel FEDER Massif :

Concernant le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif, certaines dépenses ne sont pas éligibles (Etudes portées à l'époque par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Station de ski de fond du Somport - SMASS, les travaux relatifs à la station d'épuration, les mobiliers et équipements non scellés au sol).

De ce fait, pour ce partenaire, le coût de l'opération éligible s'élève à 3 656 937 €.

Afin de permettre l'instruction de ce dossier, il est nécessaire de présenter au FEDER un plan prévisionnel en adéquation avec les dépenses retenues sur ces bases.

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT €		Montant HT €	%
Réhabilitation du bâtiment	456 845 2 436 092	FEDER POI Pyrénées	1 535 875	42.00
- Etudes		FNADT Massif tranche 1 (études)	85 938	2.35
- Travaux bâtiment et équipements		FNADT Massif tranche 2 (travaux)	171 876	4.70
Développement de nouvelles activités	764 000	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	498 806	13.64
		Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques	498 806	13.64
		Parc National des Pyrénées	8 777	0.24
		Sous-total des subventions	2 800 078	76.57
		Autofinancement	856 859	23.43
TOTAL	3 656 937 €		3 656 937 €	100.00

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** ces plans de financement prévisionnels,
- **AUTORISE** le Président à solliciter, compte tenu des évolutions de ce plan de financement, les subventions correspondantes auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et du Parc National des Pyrénées,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 novembre 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/11/2019